

PSE

L'emploi au centre des revendications de FORCE OUVRIERE.

Le 26 août dernier **le syndicat FORCE OUVRIERE a signé**, comme il l'avait annoncé, l'accord relatif au périmètre d'application des critères d'ordre de licenciement du PSE. Nous reproduisons ci-dessous le principal article de cet accord :

Article 2 : Périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements

Dans le cadre du présent accord, il est prévu de retenir comme périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements, pour les emplois identifiés comme étant supprimés dans le projet de réorganisation, l'établissement de « *Périole* », compte tenu du projet de réorganisation présenté aux instances représentatives du personnel.

Par cette signature, les salariés rattachés à l'établissement de Gimont ne sont **donc plus concernés par les suppressions d'emplois**. FORCE OUVRIERE considère que les 110 emplois (97 CDI et 13 CDD) serviront de base à la nouvelle unité de production qui va se constituer lors de la mise en place de la nouvelle organisation.

Pour FORCE OUVRIERE conserver Gimont dans le PSE aurait été néfaste pour l'emploi et préjudiciables à la compétitivité réelle de ce site.

Après de nombreuses réunions **le sujet des critères d'ordres est clos**, l'ensemble des modifications que nous avons évoquées ont été prises en compte, vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif mis à jour.

| Critères | Nombre de points |
|--|------------------|
| Charges de famille : | |
| Célibataire sans personne à charge | 0 |
| Marié/pacsé/concubinage/ sans enfant à charge | 1 |
| Marié/pacsé/concubinage/divorcé/séparé avec 1 ou 2 enfant(s) à charge (1) | 2 |
| Marié/pacsé/concubinage/divorcé/séparé avec 3 enfants à charge ou plus (1) | 2,5 |
| Parent isolé (quel que soit le nombre d'enfants à charge) | 3 |
| (1) Y compris enfant à charge, non rattaché au foyer fiscal | |
| Ancienneté : | |
| 0 < ancienneté < 1 | 0,5 |
| =1 < ancienneté < 5 | 1 |
| =5 < ancienneté <10 | 1,5 |
| = 10 < ancienneté < 20 | 2,5 |
| = ou + 20 | 3 |

| | |
|---|---|
| Age : | |
| âge <25 ans | 1 |
| =25 < âge < 30 | 2 |
| =30 < âge < 40 | 3 |
| =40 < âge < 45 | 4 |
| =45 < âge < 50 | 5 |
| =50 < âge < 55 | 6 |
| = ou + 55 | 7 |
| Handicap : | |
| Non | 0 |
| Oui | 5 |
| Salariés qui ont un enfant ou un conjoint en situation de handicap et reconnu comme tel | 1 |
| Qualités professionnelles : | 1 |

Les revendications sur les **problématiques d'employabilité** pour certaines catégories de salariés portées par les représentants FORCE OUVRIERE sont intégrées dans le tableau des critères d'ordre, avec ces points nous défendons plus particulièrement **les salariés qui auraient eu le plus de difficulté à trouver un emploi.**

Le projet de réorganisation prévoit de proposer des modifications de contrat de travail de Toulouse vers Gimont **pour cinquante salariés**, FORCE OUVRIERE a demandé que des **mesures d'accompagnement spécifiques** soit allouées à ses salariés. Nos principales revendications sont les suivantes :

- Versement d'une prime d'incitation identique à l'indemnité supra-légale proposée dans le PSE (à aujourd'hui 6 mois de salaire).
- Mise en place de navette Gare de Gimont et Toulouse.
- Accompagnement spécifique à l'aide de recherche de logement
- Suivi spécifique du parcours d'intégration.
- Livret d'accueil (liste des organismes, garderie, crèches, écoles, etc.).
- Adaptation des plages d'horaires pendant une période d'adaptation.

FORCE OUVRIERE considère que de bonnes conditions de transfert sont la garantie et contribuent à la motivation et donc à la performance économique. **Il est impératif** que la Direction prenne en compte nos demandes **afin de rendre attractives** les modifications de lieu de travail et préserve l'emploi.

Considérations FORCE OUVRIERE :

Les discussions sur deux nouveaux points sont terminées, toutes les interventions de FORCE OUVRIERE sont toutes tournées vers un seul objectif, **L'EMPLOI.**

La délégation Force Ouvrière a boycotté avec les autres organisations syndicales la séance de négociation du 26 août 2016, ce qui est pour nous **une façon très forte d'indiquer notre mécontentement** et de faire « bouger les lignes ». Cette action a permis de maintenir :

7 personnes supplémentaires au sein de l'effectif de la Direction Technique.

Pour FORCE OUVRIERE les prochaines négociations et revendications garderont toujours le même axe : **la défense de l'emploi** : les métiers supports de production, les catégories professionnelles, le plan de départ volontaire et la table d'équivalence associée seront les **principaux thèmes que nous aborderons dans le court terme.**

FORCE OUVRIERE a d'ores et déjà **formulé ses demandes sur les mesures d'accompagnement** auprès de la Direction, analyse des réponses fin septembre.